



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur - règlement numéro 331

AVIS est par les présentes donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 331 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 426 160 \$ et un emprunt de 426 160 \$ pour le remplacement des appareils respiratoire de la sécurité incendie ».

Ledit règlement a pour objet d'autoriser l'octroi de contrat, l'emprunt et les dépenses nécessaires, jusqu'à concurrence de 426 160 \$, afin de pouvoir acquérir des appareils respiratoires, des masques, des cylindres et leurs accessoires comme annoncé dans le PTI 2023-2024-2025.

Ledit règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 30 janvier 2024, et ce, tel que requis par la Loi.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la municipalité, 11 rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau. Toute personne intéressée peut aussi prendre connaissance du règlement adopté en cliquant sur le lien suivant : <https://sutton.ca/avis-public-dentree-en-vigueur-du-reglement-331>

DONNÉ à Sutton, Québec, ce 9^{ième} jour du mois de février de l'an 2024.

Jonathan Fortin, LL.B, OMA
Directeur général adjoint |
Greffier et directeur des affaires juridiques